

ACTUALITE SOCIALE

19 mars 2019

Me Laurence VERDIER

Public :

Experts comptables et collaborateurs

Prérequis :

Connaissances de base en droit social

Objectif :

Permettre aux participants de comprendre et d'appréhender toutes les nouvelles règles issues des dernières lois, décrets et circulaires ainsi que des arrêts de la Cour de Cassation afin de leur permettre de les mettre en application au sein de l'entreprise.

Contenu de la formation :

1ère Partie : Actualité législative et réglementaire

1. Loi en faveur du pouvoir d'achat : prime exceptionnelle du pouvoir d'achat, défiscalisation des heures supplémentaires, mesures sur la CSG
2. Heures supplémentaires : le taux de réduction des cotisations est fixé
3. Décret du 8 janvier 2019 fixant la méthode de calcul et d'évaluation de l'égalité Femmes / Hommes
4. Un contrat de professionnalisation expérimental est ouvert pour 3 ans
5. Paiement de la contribution formation et de la taxe d'apprentissage : l'échéancier de la période transitoire 2019-2020
6. Apprentis : nouveau barème de rémunération minimale et limitation de l'exonération de cotisations salariales
7. La nouvelle aide financière à l'embauche d'apprentis est entrée en vigueur
8. Maître d'apprentissage : les conditions de compétences supplétives sont fixées
9. Rupture d'un contrat d'apprentissage à l'initiative de l'apprenti : un décret fixe les délais à respecter
10. Le CPF : mode d'emploi 2019

2ème Partie : Actualité jurisprudentielle

- 2.1 Le contrat de travail
- 2.2 Rupture du contrat de travail
- 2.3 Rupture conventionnelle
- 2.4 Inaptitude
- 2.5 Durée du travail
- 2.6 Santé – Sécurité
- 2.7 Relations collectives

Moyens pédagogiques et techniques :

Support pédagogique envoyé par mail avant le jour de la formation.

Quiz et corrigés

Modalités de suivi de la formation :

Formation en présentiel.

Feuilles de présence signées par le formateur et par les stagiaires par demi-journée à remettre au formateur pour transmission à l'ADECA.

Fiches d'évaluation à compléter par chaque stagiaire et à remettre au formateur pour transmission à l'ADECA.

Une attestation individuelle de formation est envoyée au stagiaire.

Modalité d'organisation :

- **Lieu** : Best Western Dauphiteil – 16 avenue de Kimberley à Echirolles
- **Durée** : 4h
- **Horaire** : 14h-18h
- **Groupe** : 50 personnes